

# RÉUNION DE REPRISE À BEAUVAU : BEAUCOUP DE RETARD À RATTRAPER !



scsi-pn.fr

janvier 2023

## LE SCSI A RENCONTRÉ LE MINISTRE MERCREDI 3 JANVIER



En 2022, les élections présidentielles, législatives puis professionnelles ont amputé les échanges avec le ministre et le dialogue social en général. Cette première réunion avait donc pour but de le reprendre et de faire un point d'étape sur plusieurs dossiers.

Le ministre de l'Intérieur a abordé 3 sujets :

- En matière de **retraites**, il défendra la situation spécifique des policiers mais se montre solidaire du gouvernement et de sa réforme. Le dialogue social sur ce sujet s'effectuera à partir des annonces de la Première ministre le 10 janvier ;
- Concernant la **réforme de la police**, il réunira les OS à l'issue de la remise des rapports IGA, IGPN, IGJ le 20 janvier et des conclusions des missions d'information parlementaires début février, une réunion mensuelle d'étape sera mise en place par le DGPN ;
- Après l'adoption par le Parlement de la **LOPMI**, un suivi mensuel sera effectué avec la DRCPN pour mettre en œuvre les mesures annoncées et essayer de rattraper le retard pris au sein de l'administration du MI comme au ministère de la fonction publique.

## LE SCSI A RÉAFFIRMÉ SA POSITION SUR LES ENJEUX MAJEURS À VENIR

- La parole politique doit être respectée. L'administration doit tout mettre en œuvre pour rattraper les retards accumulés en 2022 (avancement commandant en 9 ans, 7ème échelon de commandant, 11ème échelon de capitaine, ISSP des élèves et stagiaires...).
- Le corps de commandement fait face à un défi générationnel. Nous avons proposé des mesures indispensables pour garantir le pyramidage du corps et le fonctionnement efficace des services (révision de la nomenclature, règles de gestion et d'avancement...).
- Concernant la réforme de la police, le SCSI affirme que la départementalisation totale des services n'est pas souhaitable. L'échelon le plus opérationnel est celui la région. Le positionnement des officiers et la préservation du savoir-faire de chaque métier ne seront pas négociables.

Pour les retraites, la position de la CFDT est claire. Elle est opposée à toute modification des bornes d'âges. Une application rapide de la réforme à l'automne 2023 serait de plus dramatique pour le corps de commandement. En effet, au vu de sa pyramide des âges, il engendrerait une accélération massive des départs et des difficultés majeures dans les services.